

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville
33730 Villandraut
Tél. : 05.56.25.85.55
Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 18

Nombre de Votants : 18

Le 10 juillet 2008 à 20 H 45 à Noaillan, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de Madame HARRIBEY

Secrétaire de séance : Jeanne Marie BAUP

Date de convocation : 3 juillet 2008

Etaient présents à la réunion :

Laurence HARRIBEY, Alain CAPS, Sophie LAULAN, Jean-Pierre AUROUX (Noaillan) Marianne LABOUILLE, (Bourideys) Jeanne-Marie BAUP, Cécilia MATEU-BAREL (Uzeste) Dominique PAIROYS, Jean-Jacques SCHMIT (Villandraut) Maryse BANQUET RENARD, Bernard BORDESSOULLES (Lucmau) ; Roselyne LALANNE, Sandra BAROT, Jean BUNGERT (Préchac) Jean-Claude LASSALLE, Alain CAMBOULIVES (Cazalis), Isabelle DEXPERT, Jean-Claude PREVOTEAU (Pompéjac).

Absentes excusées :

Mireille MORLET (Bourideys), Emmanuelle PRETERRE (Villandraut).

Compte rendu des plénières ; ordinaire du 13 juin 2008 et extra ordinaire du 20 juin 2008

Madame la Présidente donne lecture successivement des compte rendus des séances ordinaire du 13 juin 2008 et extra ordinaire du 20 juin 2008 qui sont adoptés à l'unanimité des présents.

A Noter : sur le Compte rendu du 13 juin 2008, il convient de lire **Réunion en Préfecture** et non en sous préfecture.

COMMISSION N°1

Personnel

Madame la Présidente rend compte de l'état du personnel à ce jour ;

1. Alexia DUPARC s'est présentée au concours d'auxiliaire de puériculture qu'elle a passé avec succès. Les élus souhaitent lui adresser leurs félicitations. Nous disposons actuellement de 4 postes d'auxiliaire de puériculture, Madame la Présidente pourvoira par la stagiairisation de Melle DUPARC au grade d'Auxiliaire de puériculture 1^{er} classe.
2. Anne GUERIN, Directrice du Multi accueil, en arrêt longue maladie depuis juillet 2006 va pouvoir réintégrer son poste. Toutes les autorisations médicales et administratives ont été obtenues. Madame la Présidente a pris l'arrêté correspondant au 1^{er} juillet 2008, Mme GUERIN sera en congés payés jusqu'au 18 août 2008 date de sa reprise effective.
3. Nicole PERE qui était sur ce remplacement va donc quitter nos effectifs. Madame la Présidente tient à la remercier au nom de l'ensemble des élus pour son professionnalisme.
4. Corinne MOTHEs a repris son travail le 19 juin dernier après une longue période de maladie.
5. Olivier SENTILHES, est mis à disposition par le CNASEA jusqu'au 31/08/08 inclus. Le poste de Directeur Général des Services ayant été déclaré vacant par suite d'un détachement, il l'occupera dans la continuité à compter du 1^{er} septembre 2008.

Gironde Numérique

Madame la Présidente expose que nous adhérons au Syndicat Mixte Départemental Gironde numérique depuis novembre 2006. A cette date, nous avons nommé deux délégués pour représenter la Communauté de Communes du Canton de Villandraut au sein de ce syndicat.

Il convient donc après les élections municipales de formaliser la nomination de deux représentants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide de :

- o Nommer Monsieur BUNGERT délégué Titulaire et Madame DEXPERT délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes du Canton de Villandraut au sein du Syndicat Mixte Départemental Gironde Numérique.

Communication

Madame la Présidente signale à l'Assemblée de trop nombreux dysfonctionnements dans le système de communication pour les convocations ou la transmission des procès verbaux.

Elle souhaite que soit formalisée une organisation. Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire convient à l'essai pour les mois à venir de l'organisation suivante :

Les convocations individuelles sur papier seront envoyées dans une seule et même enveloppe en Mairie, à charge pour la Mairie de distribuer ces convocations à leurs destinataires. Cette démarche sera doublée d'un mail en Mairies ainsi qu'à ceux des délégués qui ont une adresse électronique. Ces convocations seront expédiées pour une réception huit jours avant la date effective de la réunion.

Pour ce qui concerne les procès verbaux, ils seront expédiés en une version papier aux Mairies et doublés d'une version mail aux Mairies et ceux des délégués qui ont une adresse électronique.

Cette nouvelle organisation fera l'objet d'une note de service émanant de la Direction Générale des Services.

Les procès verbaux validés seront mis en ligne sur le site une fois par mois.

COMMISSION N°2

Travaux de la commission

Monsieur PAIROYS rend compte des travaux de sa commission :

1. Concernant les travaux de fauchage, le deuxième passage a commencé avant les fêtes locales tel que prévu au calendrier du Marché.
2. Concernant les travaux d'entretien voirie et le Marché à bon de commande passé avec l'Entreprise SATTANINO, le rendez-vous est une nouvelle fois reporté au 15 juillet à 9 H.
3. Concernant les travaux d'investissement : l'entreprise SATTANINO arrivait en première position de l'analyse des offres pour les travaux d'investissement, il a été demandé expressément à la DDE, Maître d'œuvre de cette campagne 2008 de veiller tout particulièrement au respect des délais.

Travaux d'Investissement 2008 sur la voirie Communautaire – Choix de l'entreprise

Concernant les Travaux d'investissement 2008 décidés en plénière du 11 avril 2008 selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, Monsieur PAIROYS; présente les travaux de la Commission d'Appel d'Offre qui s'est tenue pour l'ouverture des plis le 23 juin 2008 et pour l'analyse des offres le 1^{er} Juillet 2008.

La DDE, Maître d'œuvre selon Convention ATESAT, avait estimé les travaux à 185 890 € HT et 222 324,44 € TTC.

Le Maître d'œuvre a procédé à l'analyse de cinq offres selon deux critères : le prix (pondération 80 %) et la qualité (20 %) et constaté les résultats ainsi que suit :

N° d'ordre	Entreprises	Offres HT	Offres TTC	Résultat
1	SATTANINO	174 957,80	209 249,53	10
2	PEPIN	202 442,60	242 121,34	3,36
3	EUROVIA	189 403,04	237 290,04	6,08
4	SOGEBA	223 056,53	266 775,61	2
5	STR	184 957,20	221 208,81	8,32

Le Maître d'œuvre a constaté le classement des entreprises comme suit :

Classement	Entreprise
1	SATTANINO
2	STR
3	EUROVIA
4	PEPIN
5	SOGEBA

Et a proposé à la Commission d'Appel d'Offre de retenir l'Entreprise SATTANINO pour 174 957,80 € HT soit 209 249,53 € TTC qui a confirmé ce choix.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide :

- De retenir l'Entreprise SATTANINO pour l'exécution du Marché voirie 2008,
- D'Autoriser Madame la Présidente à signer le Marché arrêté à la somme de 174 957,80 € HT soit 209 249,53 € TTC,
- De demander à Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes

Madame la Présidente fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Général.

La réunion cantonale du 16 avril 2008, présidée par Mme DEXPERT, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à la Communauté de Communes d'une somme de 39 451 € au titre de la voirie et 30 000 € au titre des équipements Bases Nautiques & Piscine.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la communauté doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Madame la Présidente propose le plan de financement suivant ;

DEPENSES			RECETTES	
COMMUNE	VOIE	INV HT	Partenaire	Montant
Lucmau	VC 3 Le Tucau	29 967,00		
	VC 106 Peyredieu	6 842,00		
Noaillan	VC 5 Malarade Langlais	28 276,00		
Uzeste	VC 12 Labardin	10 467	FDAEC CG	39 451,00
Villandraut	VC107 Carbouey	4 266		
	TOTAL HT	79 818,00		
	TVA 19,6 %	15 644,33	Communauté	56 011,33
	TOTAL TTC	95 462,33		95 462,33

Et énumère les critères d'éco conditionnalité imposés aux entreprises, à savoir :

- Prise en compte de la relation de l'équipement avec son environnement immédiat
- Prévision, avant le démarrage du chantier, des modalités de la collecte et de l'évacuation des déchets, conformément à la charte chantier propre,
- Prise en compte du confort de vie dans l'équipement,

Pour ce qui concerne les autres d'investissement (travaux sur équipements communaux, achats de matériel) le financement propre de la Communauté doit être au moins égal à 20 % soit une contribution de 80 % coût HT maximum du Conseil Général ;

Madame la Présidente propose le plan de financement suivant ;

PISCINE ET BASE NAUTIQUE

DEPENSES			RECETTES	
COMPTE	FOURNISSEURS	HT	PARTENAIRES	MONTANT
2188	DUFFAU	906,00	CG	30 000,00
	Couverture grand bain	37 026,25	Communauté	15 366,97
	Soit HT	37 932,25		
	TVA 19,6 %	7434,721		
	TOTAL TTC	45 366,97	TOTAL TTC	45366,971

Et énumère les critères d'éco conditionnalité imposés, à savoir :

- Prise en compte de la relation de l'équipement avec son environnement immédiat,
- Mise de solutions techniques adaptées visant à optimiser les consommations d'énergie et de flux,
- Prise en compte du confort de vie dans l'équipement

Après avoir écouté ces explications, en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire ;

- Décide de réaliser en 2008 les opérations ci-dessus,
- De demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 39 451 € au titre des investissements voirie et une subvention de 30 000 € au titre des autres investissements,
- D'en assurer le financement complémentaire de la façon suivante :
- Pour la Voirie – par autofinancement pour 56 011,33 €
- Pour les autres investissements – par autofinancement pour 15 366,97 €

- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits respectivement à la section d'investissement du Budget général pour la voirie et à la section d'investissement du Budget Annexe Bases nautiques & Piscine,
- Adopte les critères d'éco conditionnalité,
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

COMMISSION N°3

« Les 3 Cirons »

Madame DEXPERT se félicite de la dernière réunion qui fut constructive. Les services ont amendé la première plaquette afin de passer à la phase de commercialisation. La liste des contacts à prendre pour la commercialisation s'allonge. Le cahier des charges de cession des terrains sera prêt en septembre et devrait être validé lors de la prochaine plénière.

Les candidats pourront se procurer un dossier et le cahier des charges sur Internet.

La réflexion sur le règlement de copropriété est amorcée et deux panneaux de signalisation sont à soumettre.

Tourisme

Le jeu « grand'heur nature »

Madame DEXPERT expose que la commission a examiné la proposition des services concernant le jeu en rondin de bois. Cette conception en interne mérite d'être soulignée, elle sera testée auprès des CLSH. Elle sera réalisée avec le concours de Madame LABOUILLE qui a bien voulu prêter une roue et la participation à moindre coût de Monsieur MAGNIER. Durant cette période de test, elle sera implantée à la base nautique. Les services se renseignent pour faire breveter la conception du jeu.

Le sentier d'interprétation à Uzeste

Le sentier d'interprétation à Uzeste mérite que l'on retravaille les supports.

La signalétique directionnelle

Madame DEXPERT constate que ce dossier accuse un certain retard. Elle demande aux Mairies de fournir la totalité des documents demandés pour fin août à la Cdc. Par ailleurs, il serait bon de s'informer plus précisément des financements, qui pourraient être plus intéressants dans le cadre d'une Convention d'Aménagement de Bourg, comme à Villandraut notamment, en sollicitant les chambres consulaires. Il est noté que doivent être associés à ces réflexions les acteurs locaux, le Parc et le Pays.

Aménagement du territoire

Le PLU de Villandraut est arrivé avec une semaine de retard mais sera soumis au contrôle de légalité dès le 11 Juillet 2008.

OPAH

Madame la Présidente informe qu'elle est invitée ainsi que les Présidents du Sud Gironde à une réunion concernant l'OPAH le 5 août prochain. Il semblerait que cette opération n'ait pas atteint les objectifs.

EPFL (Etablissement Public Foncier Local)

Madame DEXPERT informe l'assemblée du contenu de la réunion du 8 juillet dernier. Tenue à l'initiative du Conseil général, cette séance concernait le projet de création d'un Etablissement Public Foncier Local. Le diaporama de présentation exposait :

1. Les besoins d'intervention foncière en Gironde,
2. La présentation générale des EPF locaux,
3. L'expérience des autres EPF locaux,
4. Les simulations pour la Gironde,
5. Le projet de charte.

Il sera nécessaire de s'approprier ce projet, définir nos projets afin qu'ils soient bien réels, délibérer avant fin novembre pour un démarrage effectif début 2009.

COMMISSION 4

Consultation pour la construction d'un bâtiment à la Déchetterie

Madame BAUP expose à l'Assemblée les nombreux désagréments constatés sur le site de la Déchetterie à Préchac depuis sa mise en service en 2004, les diverses réflexions menées durant le précédent mandat par les élus et la nécessité de prendre une décision.

En effet, aujourd'hui, les prestations dispensées par cette structure ont évolué, notamment avec la collecte des déchets (D3E ; réfrigérateur, téléviseur,...) qui suscitent de nombreuses convoitises.

Par ailleurs, les mises à sac successives sont également constatées sur l'Armoire DMS (collecte de pots de peinture et autres solvants ou produits dangereux) ou/et le bungalow destiné aux agents.

Afin de remédier à toutes les nuisances (propreté, image de marque, activité des agents), il serait souhaitable d'envisager la construction d'un bâtiment en dur qui accueillerait la partie bureau, sanitaires, rangement des outils pour les agents, la partie collecte des D3E et l'armoire DMS.

Madame BAUP précise que cette dépense a été inscrite en Investissement au Budget Annexe OM et déchetterie 2008 et a été prévue pour 47 144 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise Madame la Présidente à lancer une consultation pour la construction d'un bâtiment dont le montant final s'inscrira dans l'enveloppe de 47 144 € et,
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

COMMISSION 5

Règlement Intérieur du Service Aides à Domicile

Madame LABOUILLE expose les travaux de la Commission concernant la révision du Règlement Intérieur du Service Aides à Domicile.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Adopte le Règlement Intérieur du Service Aides à Domicile et,
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

La Charte

La révision de ce règlement a été l'occasion d'une réunion du personnel qui a été très suivie. Les problèmes évoqués, très concrets certes, méritent un soutien et un suivi réguliers.

A cette fin, un livret d'accueil est en cours d'élaboration. Il comporte notamment :

- La définition de l'action du service,
- Un contrat tripartite en deux exemplaires et le règlement intérieur,
- Des fiches pratiques de bons comportements environnementaux et sanitaires,
- Une présentation des différents services de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut,
- Les contacts extérieurs, et
- Un questionnaire de satisfaction qui reste à valider en commission.

Ce livret devrait constituer une excellente base pour l'élaboration d'une charte du service et l'amélioration en quantité et en qualité des services rendus.

Multi accueil

A l'occasion du départ de Mme PERE et du retour de Mme GUERIN au poste de Directrice du Multi accueil, le comité de pilotage a jugé nécessaire de lister les pratiques d'organisation à conserver :

- Un planning individuel par Agent,
- Une fiche de poste comportant la liste des tâches qui incombent à chaque agent,
- La nécessité d'être formé aux premiers secours,
- Le règlement de fonctionnement du service.

A la rentrée, un premier rendez-vous est pris pour la reprise d'Anne GUERIN.

Un deuxième rendez-vous sera fixé à cette occasion pour organiser avec le personnel un débat autour de ce document cadre référence à respecter et la réalisation d'une grille d'évaluation.

Madame DEXPERT note qu'il serait utile de conserver une certaine souplesse aux horaires.

Validation du document cadre d'organisation du Multi accueil

Madame la Présidente après avoir entendu l'exposé des travaux de la commission demande la validation de ce document cadre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide de :

- D'adopter ce document pour l'organisation du service Multi accueil,
- Charge Madame la Présidente de toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Maison de la Santé

Madame la Présidente, Madame Cruse et Madame DEXPERT ont participé récemment à une séance d'informations concernant les maisons de santé.

Elles retiennent de cette réunion que certaines méthodes de travail doivent être unanimement adoptées tant par les professionnels que par les élus.

Ce type de projet n'a apparemment d'avenir que s'il comporte une réelle demande et implication de la globalité des professionnels du secteur à couvrir, l'accompagnement constant d'une politique volontariste et l'intervention d'un médiateur. En effet, plus il y a d'intervenants plus on mesure l'étendue des points de vues et des intérêts.

Elles proposent le montage d'une mission spécifique avec l'aide du Pays. Il est convenu de l'importance de ce dossier et de la nécessité d'avancer assez rapidement dès la rentrée.

Commission Jeunes

Madame LAULAN présente les travaux accomplis dans ce domaine. Les premières rencontres organisées au niveau des communes ont tendance à mettre en avant quelques problématiques similaires en matière de :

Transport, logement, lieux d'échanges, accès à la culture, aux activités sportives et absence de liens sociaux.

Autant de sujets qui ont incité les services à chercher des partenariats et à affiner les diverses actions accomplies jusque là par la Communauté de Communes.

Projet jeunes de la Cdc

Madame LAULAN présente les différents travaux et réflexions menés autour des jeunes du canton et propose un premier partenariat avec le Conseil Général selon plan de financement tel que suit :

Libellé	Montant	Libellé	Montant
Salaire animatrice	12 000	Conseil Général	10 000
Activités	4 000	Communauté de C	10000
Prestations	4 000		
Total	20 000	Total	20 000

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- Arrêter le plan de financement du projet des jeunes de la Communauté tel que ci-dessus,
- Dit que les sommes nécessaires sont inscrites au budget général,
- Charge Madame la Présidente des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

COMMISSION N°6

Piscine

Monsieur SCHMIT présente les premiers résultats de la structure comme suit :

JOUR	Nombre		Montant RECETTE	CLSH		
	ADULTE	ENFANT		CANTON	ACCOMP	HORS CANTON
02/07/2008	11	2	68			
05/07/2008	23	20	178,5			
07/07/2008	11	3	9,5	31	4	
08/07/2008	11	9	101	10	2	
09/07/2008	56	45	243	20	4	
TOTAL	112	79	600	61	10	

Il précise que toutes les classes ont suivi les cours de natation dispensés entre le 15 juin et le 4 juillet soit en moyenne par jour 179 enfants des primaires du Canton. Excepté les 16 et 17 juin où la température de l'eau ne permettait pas l'accès des enfants à la piscine.

Bases Nautiques

Monsieur SCHMIT expose les premiers résultats 2008 des bases nautiques pour lesquels on constate une augmentation de fréquentation mais une baisse des recettes sur le premier trimestre. Ceci s'explique notamment par un printemps pluvieux notamment le week end, et surtout le dégelage tardif du Ciron en amont des Gillets qui de fait, a limité l'offre aux parcours plus courts et donc moins chers. Il propose qu'une réunion ait lieu à la fin du mois de juillet

BASES NAUTIQUES RELEVÉ ETABLI au 30/06/2008

FREQUENTATION	2006	2007	2008
AVRIL		44	11
MAI	42	207	155
JUIN	409	773	974
JUILLET	1271	1729	
AOUT	1533	2163	
SEPTEMBRE	77	632	
OCTOBRE	0	16	
TOTAL	3332	5564	1140

RECETTES	2006	2007	2008
AVRIL		597	170
MAI	726	2 650	2 091
JUIN	5 582	10 910	9 265
JUILLET	16 426	23 611	
AOUT	18 800	29 264	
SEPTEMBRE	997	9 069	
OCTOBRE	0	226	
TOTAL	42 531	75 730	11 356

Tarif Bases Nautiques

Monsieur SCHMIT expose la nécessité de reprendre la totalité des tarifs y compris les décisions inchangées par rapport à 2007 afin de satisfaire aux exigences de la Trésorerie.

Les tarifs 2008 de ces structures devront donc être les suivants :

LOISIR CANOE-KAYAK - Tarifs et Parcours				
Parcours	Distance (km)	Durée	Tarif ttc / pers	
			Canoe	Kayak
Bernos-Beaulac à Villandraut	18	6h30	23 €	26 €
Bernos-Beaulac à Préchac	11	4h	16 €	19 €
Les Gillets à Villandraut	11	4h	16 €	19 €
Préchac à Villandraut	7	2h	13 €	16 €
Préchac à Antonion	10	3h00	15 €	18 €
Préchac à Caussarieu	15	4h30	19 €	22 €
Villandraut à Antonion	3	1h	13 €	16 €
Villandraut à Caussarieu	8	2h30	14 €	17 €
Villandraut à Bommès	14	4h	17 €	20 €
Bernos-Beaulac à Bommès	32	10h30/2 jours	39 €	46 €
POUR TOUS TRAJETS	6	Pour enfant de 6 à 10 ans sous la responsabilité d'un adulte		
Nuitée sur base :	Accès aux douches et WC Sans équipements ni matériels		2 €/personne ayant effectué une descente du Ciron avec la Cdc	
A PARTIR DE 16 PERS. DE + 10 ANS				
Quelles que soient la descente ou l'embarcation une remise de 1 € par personne est consentie				
Animation et activités encadrées			Tarifs	
Activités nautiques				
Prestation Brevet d'Etat canoë-kayak (15 personnes maximum / brevet d'état)		Demi-journée enfant	100 €	
		Journée	160 €	
Prestation Brevet d'Etat canoë-kayak (15 personnes maximum / brevet d'état)		Demi-journée adulte	130 €	
		Journée adulte	200 €	
Camp Itinérant Adolescents sur 5 jours maximum		Par jour	200 €	
Location du matériel / enfant (gratuit pour 2 accompagnateurs)			Tarif Location moins 15 %	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- Arrêter les tarifs tels que ci-dessus.

Cotisation au Comice Agricole

Monsieur SCHMIT expose que le Comice Agricole a fait appel à cotisation pour la somme de 594,60 €

Cette année la manifestation aura lieu à Villandraut le 13 septembre 2008 sur le thème du bûcheronnage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide de :

- Verser la somme de 594,60 € au Comice Agricole au titre de la cotisation 2008,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du Budget général,
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaire à l'exécution de la présente.

QUESTIONS DIVERSES

1. CLSH - Construction

Monsieur PAIROYS souhaiterait que Madame la Présidente participe à une réunion de chantier.

Il a fait nettoyer les abords par les employés communaux. En effet, la charte chantier propre semble peu respectée, les entreprises quittent le chantier sans enlever les emballages et autres gravats.

2. Service Civil Volontaire

Madame DEXPERT expose la possibilité de mettre en place sur le secteur des Cdc de Captieux et Villandraut, un « service civil volontaire » avec l'appui du Conseil Général qui a passé convention avec l'association « Unicité ». Le Conseil Général prend en charge la bourse de 600 € mensuel attribuée à chaque jeune. Cinq à six jeunes sélectionnés et à qui l'on confierait des missions du type : « ambassadeur du tri », « mobilité et handicap » pourraient bénéficier de ce programme,... Ils seraient accompagnés durant 6 mois avec une évaluation au bout de 6 à 9 mois et seraient suivis dans leurs travaux par un animateur « UNICITE ». Madame DEXPERT suggère que Nathalie GALIACY, coordinatrice Enfance Jeunesse à la Communauté de Communes du Canton de Villandraut, participe à cette action.

Laurence HARRIBEY	Sophie LAULAN
Jean-Pierre AUROUX	Alain CAPS
Jeanne-Marie BAUP	Cécilia MATEU BAREL
Marianne LABOUILLE	
Maryse BANQUET RENARD	Bernard BORDESSOULLES
Jean BUNGERT	Alain CAMBOULIVES
Roselyne LALANNE	Jean-Claude LASSALLE
Sandra BAROT	Jean-Jacques SCHMIT
Dominique PAIROYS	
Jean-Claude PREVOTEAU	Isabelle DEXPERT